

# Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège

## DÉCISION

N°01/2026

**OBJET** : Signature d'un bail précaire avec Mme RODRIGUEZ Véronique d'un logement pour la saison hivernale 2025/2026 à la station des Monts d'Olmès pour les besoins du personnel de la station.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OLMES,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Comité Syndical à déléguer au Président, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences,

**Vu** la délibération 2025\_CS\_012 du 10 septembre 2025 définissant les délégations de pouvoir accordée à la présidente et l'autorisant à prendre des décisions lui permettant de « Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans » ;

**Considérant** la demande de logement des personnels saisonniers qui assurent leurs missions sur la station de ski des Monts d'Olmès durant la saison hivernale 2025/2026.

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de louer un appartement sur la station de ski des Monts d'Olmès à Mme RODRIGUEZ Véronique sis station des monts d'Olmès 09300 MONTFERRIER afin d'y loger durant la saison hivernale 2025/2026.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le contrat de location est établi moyennant un loyer mensuel de 440 € par mois charges comprises.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La durée du bail s'établit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'au 31 mars 2026 pour une durée de quatre mois correspondant à la saison hivernale de ski.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ariège et à Monsieur le Percepteur.

**Article 5<sup>ème</sup>** : La présente est inscrite au Registre des Décisions et fera l'objet d'une information lors du prochain Comité syndical.

Article 6<sup>ème</sup> : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Foix,

Le 16 janvier 2026

La Présidente,

Christine TEQUH

